

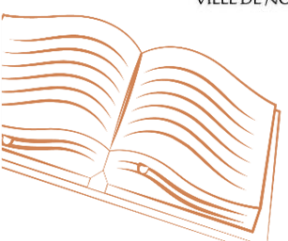


2023-2026

# Projet Educatif Du Territoire du Pays Noyonnais



VILLE DE NOYON





# Préambule

Crée par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 (article 66), le Projet Educatif Territorial (PEDT) définit le cadre d'une collaboration locale qui rassemble les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Le PEDT est un outil essentiel pour créer des synergies entre chacun des intervenants dans le respect de leur domaine de compétences,

Le travail de concertation engagé avec la communauté éducative dans le cadre de la refonte du PEDT du Pays Noyonnais pour la période 2023-2026 traduit des ambitions partagées pour faire vivre concrètement la complémentarité entre les différents acteurs éducatifs afin d'apporter de l'équilibre entre les temps, les contenus, et les accès aux activités éducatives.

L'objectif final étant de favoriser l'épanouissement des enfants.





# Sommaire

## 1- CONTEXTE DU PEDT

1-1 Historique.....	4
1-2 Périmètre.....	5
1-3 Chiffres clés.....	6
1-4 Environnement du PEDT	
. Les atouts du territoire.....	7-10
. Les contraintes du territoire.....	11

## 2- LES OBJECTIFS ET ACTEURS AU SERVICE DU TERRITOIRE

2-1 Les objectifs éducatifs.....	12
2-2 Les acteurs et actions	
. L'accueil Périscolaire.....	13-17
. Les Accueils Collectifs de Mineurs.....	18-27
. L'articulation du PEDT avec le Plan Mercredi.....	28-35
2-3 Les perspectives .....	36

## 3- LE PILOTAGE

3-1 Les partenaires.....	37
3-2 La gouvernance	
. Le Comité de Pilotage.....	38
. Le Comité Technique .....	38
3-3 L'évaluation .....	39





# 1- Contexte du PEDT

## 1-1- Historique

**1971** : Ouverture de l'Accueil de loisirs au Centre Social de Guiscard

**1997** : La CCPN prend la compétence de l'Enfance

**2001** : Ouverture de l'Accueil de loisirs à Crisolles

**2003** : Convention de mise à disposition et de participation financière avec les communes pour les locaux (périscolaire)

**2013** : Prise en charge du coût du BAFA/ BAFD pour la CCPN

**2014** : Mise en place des NAP – Ecriture du premier PEDT

**2016** : Nouvelle tarification et mise en place du barème CAF pour l'Enfance

**2016** : Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux

**2016** : Décision du nouveau règlement de la restauration scolaire et du périscolaire

**2017** : Avenant à la décision et à la convention de mise à disposition des locaux

**2017** : Fin des NAP

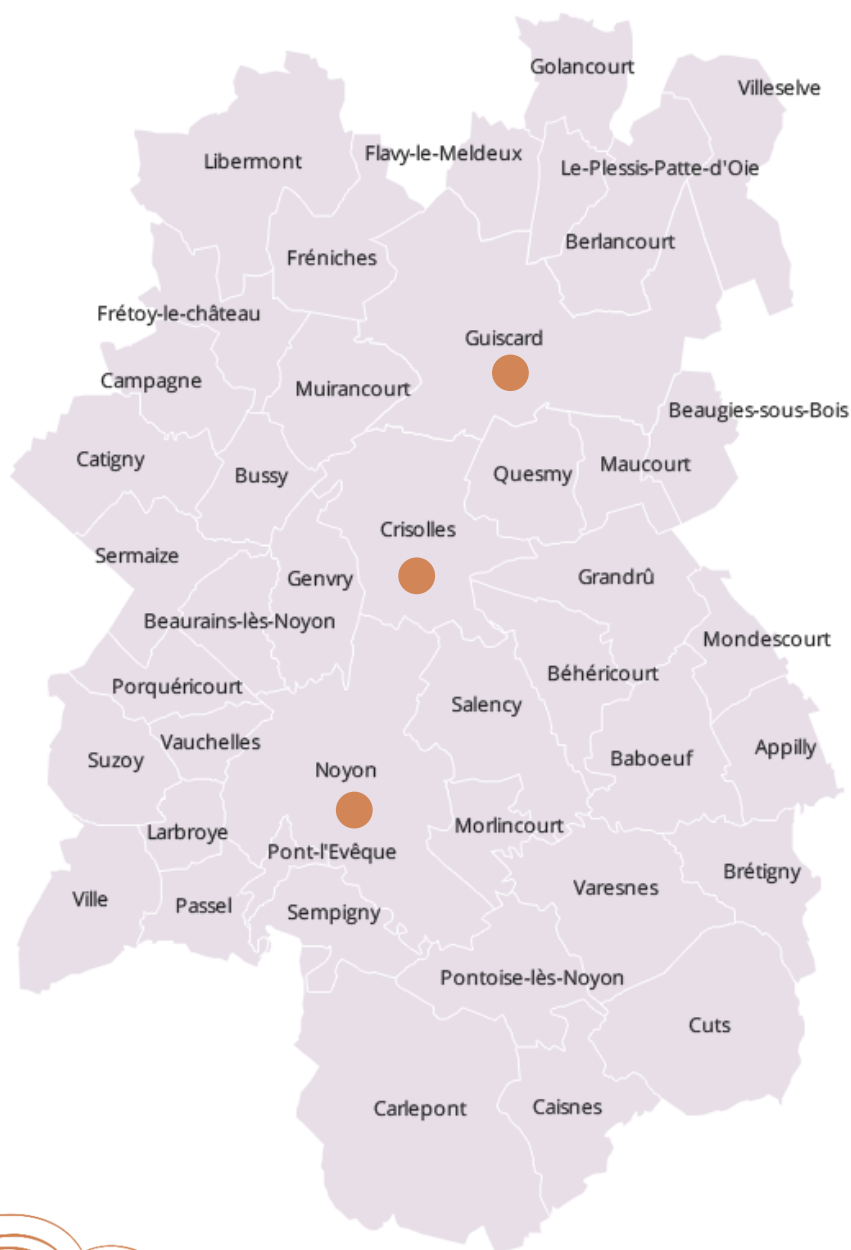
**2020** : Déploiement du portail famille

**2023** : Réécriture du Projet Educatif Du Territoire





## 1-2- Le périmètre



Le PEDT s'étend sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) qui est composée de **42 communes**, réunissant plus de **32 593 habitants** (données INSEE 2019),

La CCPN est garante de l'élaboration du PEDT et de son suivi.

Les activités éducatives à savoir le Péricolaire, l'Accueil Collectif de Mineurs sont principalement déployées sur les communes de **Noyon, Crisolles et Guiscard** en articulation avec les actions développées dans le cadre du Plan Mercredi





## 1-3- Les chiffres clés





## 1-4- Environnement du PEDT : les atouts du territoire

### Les équipements sportifs

Le Pays Noyonnais dispose de plusieurs structures sportives et s'inscrit dans une politique de valoriser les champions de son territoire. De nombreuses associations sportives gravitent sur les divers équipements sportifs disponibles. Il s'inscrit également dans une démarche « Sport et Santé » pour développer les bienfaits de l'activité physique sur la santé mais aussi sur la cohésion et la transmission de valeurs.

- Piscine
- Stade de rugby
- Stadium cœur de Picardie
- Gymnase de Guiscard
- Gymnase Jean Bouin
- Stades de football
- City Stades
- Boulodrome
- Espace René Acolet
- Gymnase du Cossec
- Piste cyclable
- Voie verte



Piscine de Noyon

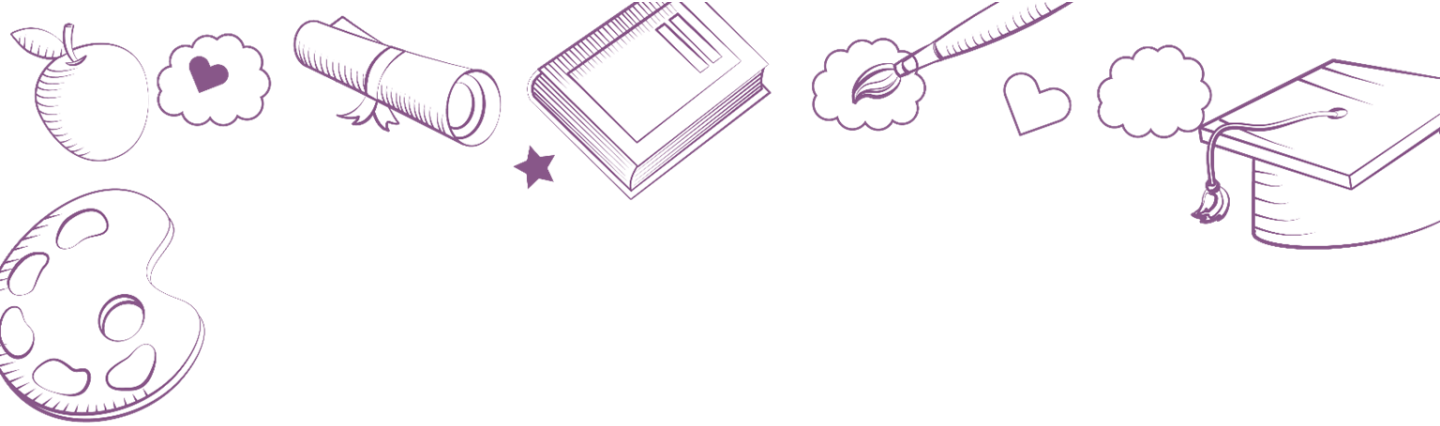


Gymnase de Guiscard



Stadium Cœur de Picardie - Noyon





## Le patrimoine culturel

De l'époque gallo-romaine au développement du transport fluvial, en passant par l'édification de sa cathédrale, le Noyonnais présente une histoire riche, qui a façonné ses paysages. En attestent les nombreux témoignages de ce passé : vestiges gallo-romains, monuments médiévaux, châteaux, églises, canaux et écluses, cité batelière.....

La Pays Noyonnais dispose de nombreuses richesses culturelles sur son territoire. Les actions de chacun des acteurs de ce Projet Educatif Territorial peuvent ainsi s'appuyer sur les nombreuses infrastructures ou offres culturelles qui leur sont proposées.

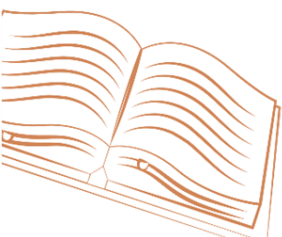
- Théâtre du Chevalet
- Médiathèques sur le territoire
- Musée Jean Calvin
- Cinéma
- Bibliothèques
- Spectacles
- Festivals
- Découverte du patrimoine
- Le Centre Social Rural de Guiscard
- Le Centre Social de Noyon
- Centre culturel Yves Guyon
- Expositions
- Conservatoire de musique
- Parcs
- Maisons pour Tous
- Tiers-Lieux Numérique
- Les Ateliers du Patrimoine



Musée Jean Calvin-  
Noyon



Médiathèque de Guiscard







## La conscience environnementale

La CCPN s'inscrit au travers de ses actions dans une volonté de sensibiliser à l'écologie, à l'impact environnemental au développement des bonnes conduites. Pour se faire, elle s'appuie très largement sur les acteurs de terrain.

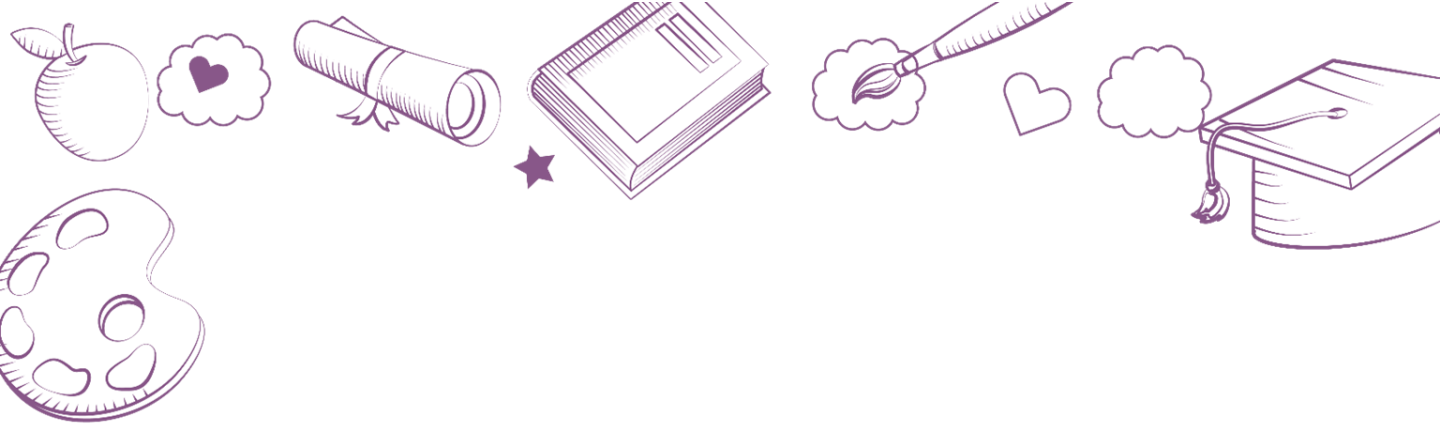
Des actions en faveur des circuits courts sont notamment déployées par le Pays de Sources et Vallées.

- Jardin des Partages du Centre Social Rural de Guiscard
- La Recyclerie du Pays Noyonnais



Jardin des Partages – CSRG - Guiscard





## Le tissu associatif

Le territoire dispose d'un vivier conséquent d'associations qui animent de part leurs actions, les communes de la CCPN.

Quelles soient culturelles, sportives, éducatives ou axées sur la santé, ces associations dynamisent et participent activement au maillage du territoire.

La ville de Noyon, le Centre Social Rural de Guiscard, le Contrat Local de Santé de la CCPN ont déployé un réseau de partenaires potentiels avec qui des actions de sensibilisation ou de découvertes peuvent être proposées au public cible du PEDT.

Le territoire Noyonnais dispose de deux antennes Guid'Asso – l'une présente au sein même du Centre Social de Guiscard et la seconde à la Mairie de Noyon.

Ce dispositif déploie un réseau de points d'information pour la vie associative sur l'ensemble de notre territoire pour accompagner les porteurs ou les futurs porteurs de projet associatif.

**Guid'Asso**  
Orientation

- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.
- Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers.
- Orienté les associations vers ces structures avec un contact.

**Guid'Asso**  
Information

- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.
- Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative.
- Est en mesure d'expliquer les démarches essentielles.
- Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement.

**Guid'Asso**  
Accompagnement généraliste

- Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative.
- Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés.
- Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire.
- Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau.
- Peut en outre concevoir et mettre en place des formations.
- Consacre environ 0,5 à 1 ETP à cette mission.





## 1-4- Environnement du PEDT : les contraintes du territoire

- Une concentration des équipements sur la ville centre (Noyon) au milieu d'un territoire étendu avec des besoins hétérogènes qui nécessitent des aménagements particuliers et des solutions de mobilités
- La cohabitation des activités au sein des mêmes locaux (écoles, périscolaires et ACM)
- Les difficultés de recrutement et de pérennisation des emplois dans le secteur de l'animation
- La nécessaire adaptation de la communauté éducative aux profils évolutifs des enfants





## 2- Les objectifs et acteurs au service du territoire

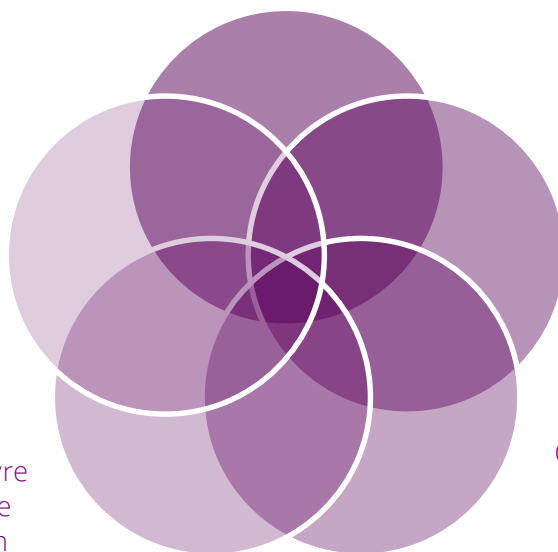
### 2-1- Les objectifs éducatifs

Véritable volonté politique, les objectifs éducatifs sont les lignes directrices des différents organismes qui orbitent autour des enfants. Les différentes actions des structures doivent s'inscrire dans cette continuité d'objectifs :

Participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant

Privilégier le bien être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute et mettent l'enfant en confiance et le valorisent

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre communauté un territoire solidaire et respectueux



Contribuer à lutter contre les inégalités en permettant aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles ou artistiques, d'y accéder plus facilement

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

*Le Plan mercredi s'inscrit dans le cadre du PEDT avec lequel il partage les mêmes enjeux et objectifs généraux afin de maintenir une cohérence éducative des activités (article R. 551-13 du Code de l'éducation)*





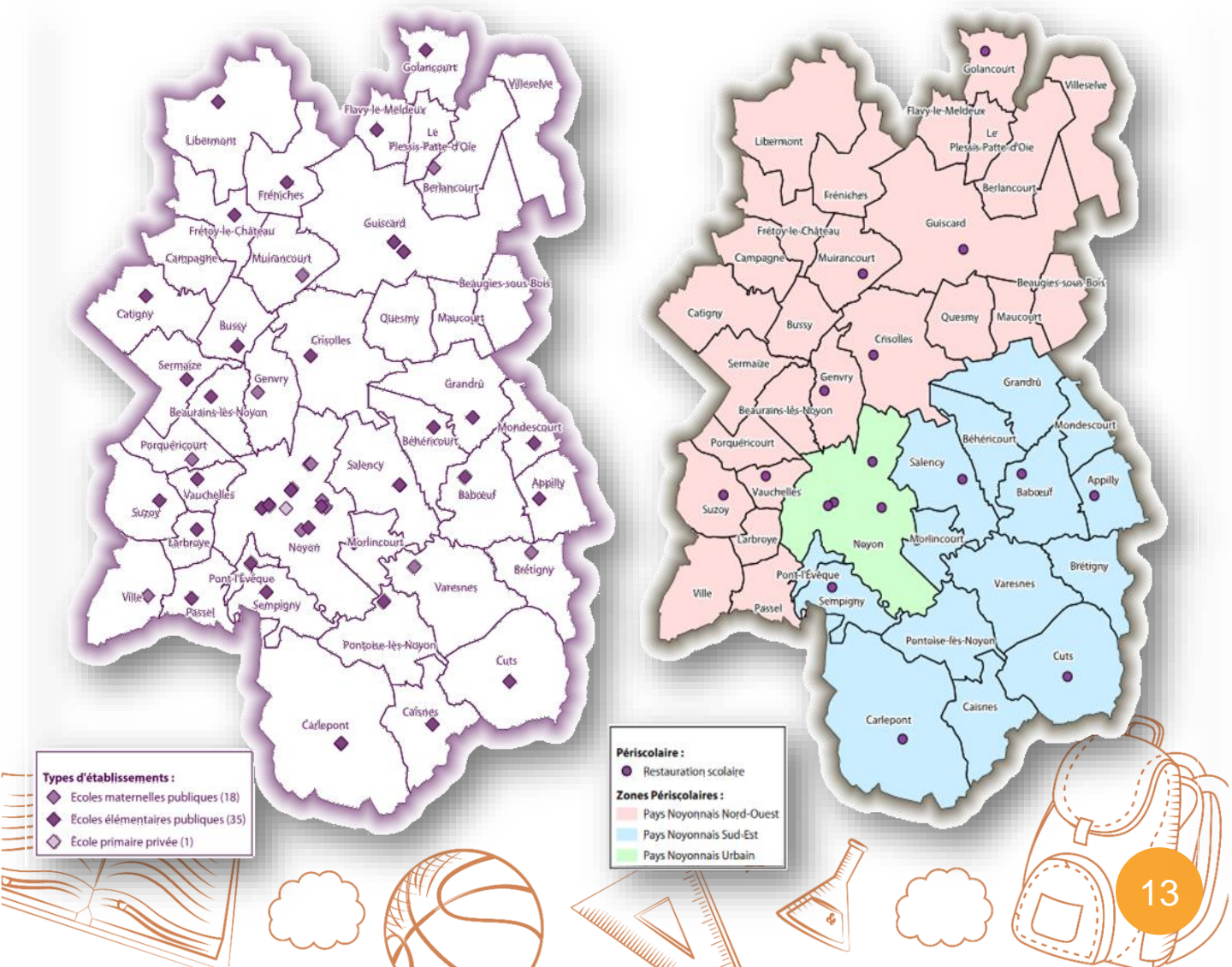
## 2-1- Les acteurs et actions

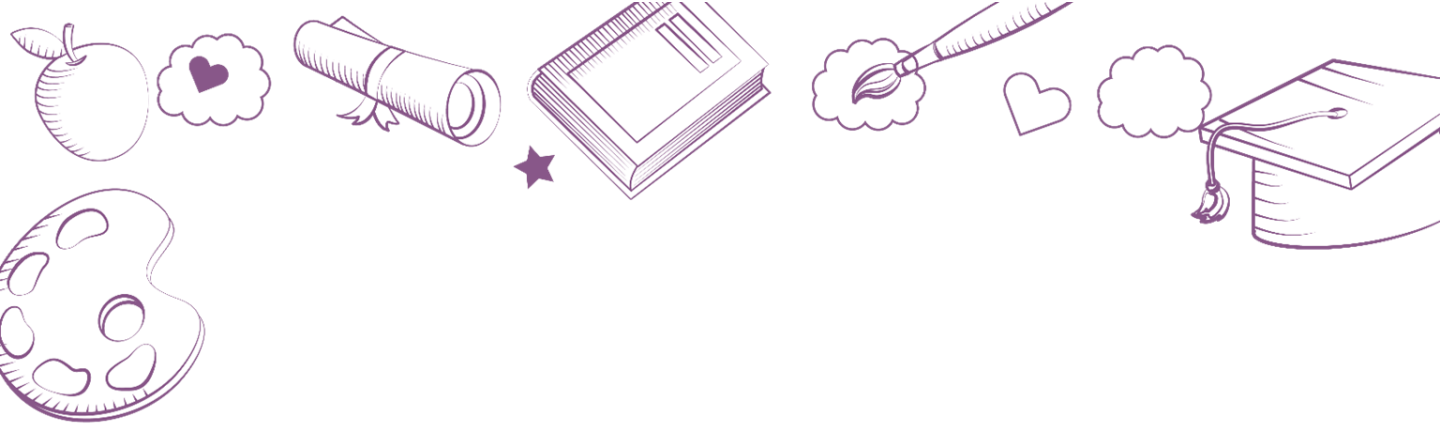
### L'accueil périscolaire

❖ 36 écoles élémentaires, 19 écoles maternelles et 18 sites de restauration.

Chaque journée scolaire ce sont 135 agents qui accueillent les 2700 enfants inscrits (période scolaire 2022-2023) matin, midi et soir.

En moyenne c'est 600 enfants qui fréquentent les accueils périscolaires sur la journée (matin et soir) et entre 1100 et 1200 le midi.





## L'accueil périscolaire en quelques mots

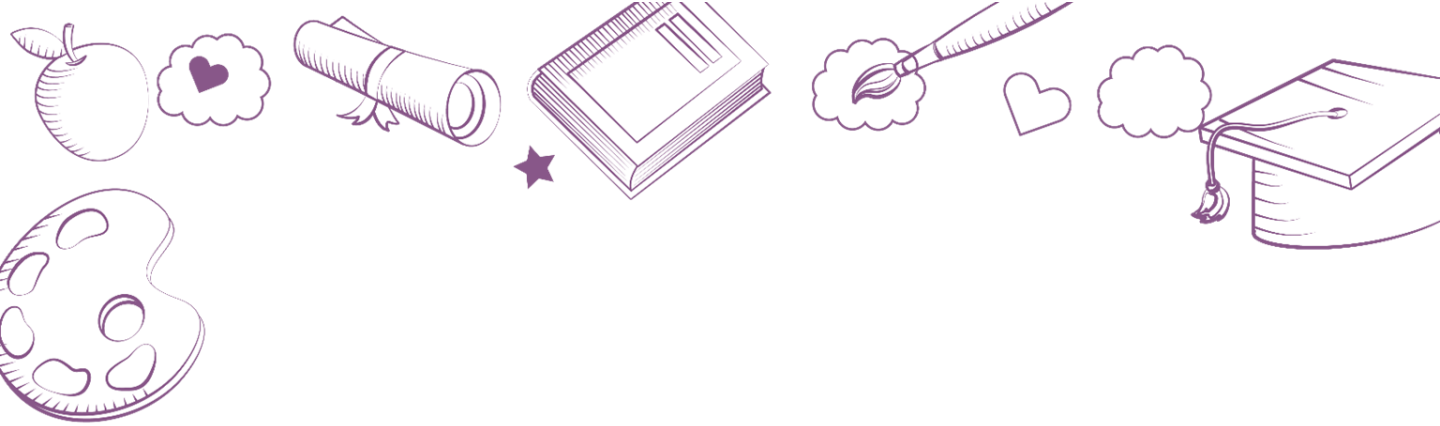
La Communauté de Communes détient la compétence périscolaire et ce depuis la délibération du 1er Octobre 1996.

Le service n'a eu de cesse de se renouveler, de s'adapter et d'améliorer cette compétence au sein des Services à la Population pour les familles du Territoire

Actuellement, il y a 20 sites d'accueil du matin et soir et 18 sites de restauration.

Ce service dénombre environ 103 animateurs et 32 agents de restauration – 3 coordinatrices, 3 renforts administratifs 1 régisseuse de recette et 1 responsable de service,





## L'accueil périscolaire : le portail familles

Le portail famille permet de communiquer avec les parents, de visualiser les factures et également de payer directement via cette interface.

- L'inscription des enfants se fait directement depuis via cette plateforme en complément de l'inscription par mail

Pour y accéder il faut remplir une fiche de renseignements récupérable via le site de la CCPN, dans les mairies ou directement à Inovia afin de récupérer le lien d'accès.

Sont demandés via ce portail les documents suivants : Justificatif CAF, justificatif d'assurance responsabilité civile, feuille d'imposition à N-1, carnet de vaccins à jour.

- Les inscriptions au périscolaire et à la restauration peuvent se faire à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année

Les coordinatrices et leurs renforts administratifs et pédagogiques sont joignables pour accompagner les parents dans leurs démarches. La régisseuse est présente sur le site Inovia pour prendre les règlements par TPE, chèque ou CESU– Est appliqué le barème N°5 de la CAF.

**Bienvenue sur votre portail familles**

Service Petite Enfance  
Espace Simone Veil  
324 rue du Moulin Saint Blaise  
60400 NOYON  
Tél : 03.64.60.63.05  
petite.enfance@paysnoyonnais.fr

Service Enfance  
Campus INOVIA  
1435 Boulevard Cambonne  
60400 NOYON  
Tél: 03.44.09.60.40  
enfance@paysnoyonnais.fr

**Bienvenue sur le Portail Familles**

Connexion à votre espace

Identifiant  Mot de passe   Connexion

Identifiant ou Mot de passe oublié ?

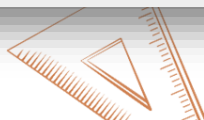
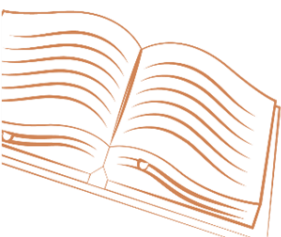
**INSCRIPTION AU SERVICE PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE**

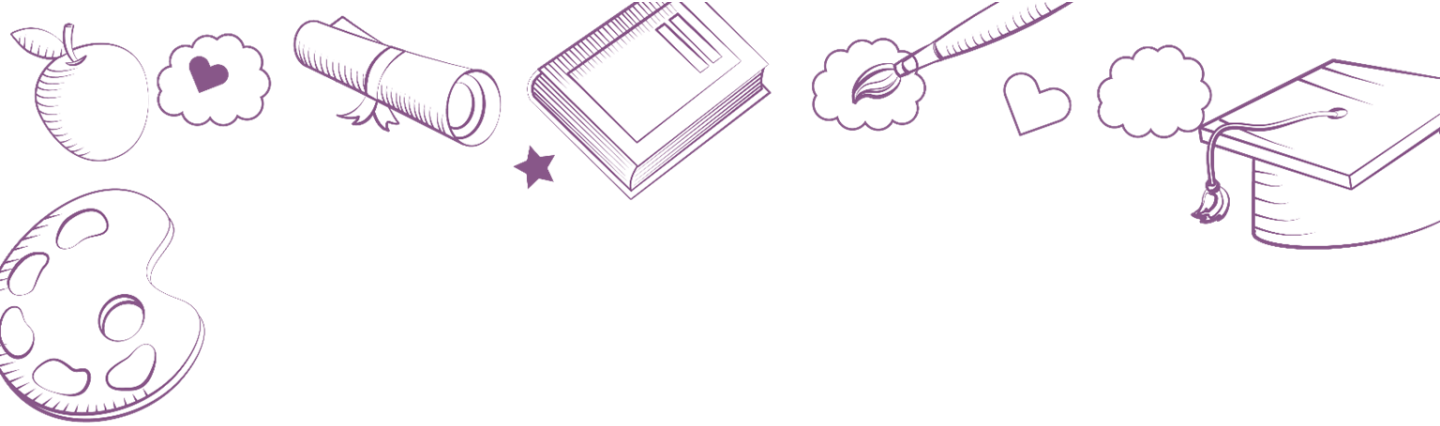
Si vous possédez déjà un compte portail famille pour la rentrée de septembre 2022, vous pouvez dès à présent vous connecter à votre portail familles et vérifier dans un premier temps les informations concernant la famille (premier cadre en haut modifier les éléments de la famille) et la fiche sanitaire de votre enfant (flèche à droite du nom et prénom puis modifier la fiche).

Si vous ne possédez pas encore de compte, veuillez contacter par email le Service Enfance afin que l'on puisse vous envoyer le document d'ouverture du portail famille : enfance@paysnoyonnais.fr

Puis suivre les modalités de retour du document

Dès réception de votre identifiant et de votre mot de passe, vous pourrez accéder au portail familles et suivre « la mise en route ci-après ».





## L'accueil périscolaire : journée type – public - encadrement

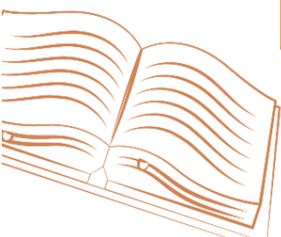
Horaires	Journée type
7h30	Ouvertures des sites d'accueil
07h30 – 08h30	Activités calmes / Arrivées et départs échelonnés / transports pour les SIRS
08h30 – 11h30	Enseignement
11h30 – 13h30	Transports sur les sites de restauration – temps de repas – Activités (suivant le temps de transport) – Retour sur les écoles
13h30 – 16h30	Enseignement
16h30 – 18h30	Accueil sur les sites périscolaires – Goûter, activités et départs échelonnés avec le responsable légal autorisé
18h30	Fermetures des sites d'accueil

### Pour rappel :

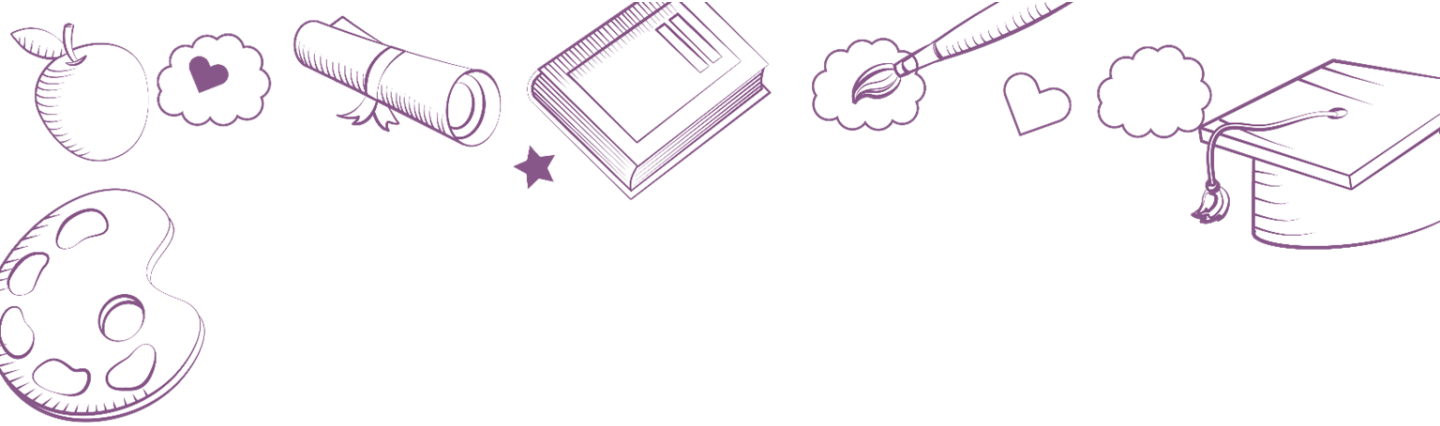
Les écoles du territoire ont un fonctionnement horaire qui peut-être différent de celui-ci-dessus. Dans tous les cas l'accueil périscolaire débute à 7h30 jusqu'à la prise en charge des enfants sur les écoles, même configuration pour le midi et le soir avec fermeture à 18h30.

L'accueil se fait dès le début de la scolarisation de l'enfant et ce jusqu'au CM2

Accueil	Taux encadrement Primaires	Taux encadrement Maternels
Journée	1 pour 18	1 pour 14







## L'accueil périscolaire : le service de restauration collective

Le service de restauration collective est assuré par le prestataire Newrest.

Les menus sont consultables sur le site internet de la CCPN, via le portail familles et affichés sur les sites d'accueil et transmis aux mairies de la collectivité ainsi qu'aux écoles.

Dans sa volonté de travailler avec des collaborateurs proches, les repas fournis par cette centrale sont tous élaborés à Condren situé à 30 km de Noyon.

MENU			
du lundi 13 au vendredi 17 mai 2019			
LUNDI	Salade coïslow	Macaronis bolognaise	Compote de fruits
MARDI	Carotte râpée	Kai fan	Petit coquin
MERCREDI	Concombre	Fou youn ha, coquillettes	Fruit
JEUDI	Taboulé	Emincé de poisson provençale, petit pois, carotte	Pâtisserie
VENREDI	/	/	/

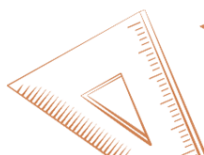
### Rappel légal:

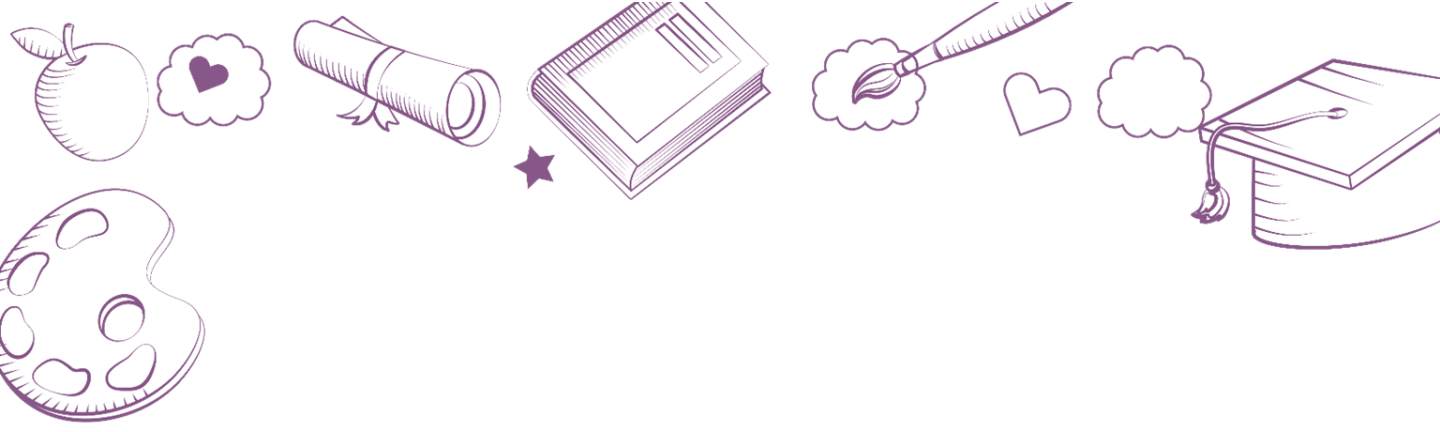
Promulguée en 2018 la loi Egalim s'est inscrite dans un projet de favoriser une alimentation saine, de mener des actions contre le gaspillage alimentaire. Depuis le 1er Janvier 2022, la loi impose d'introduire un minimum 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques



### ma cantine

Accompagne la transition alimentaire de la restauration collective

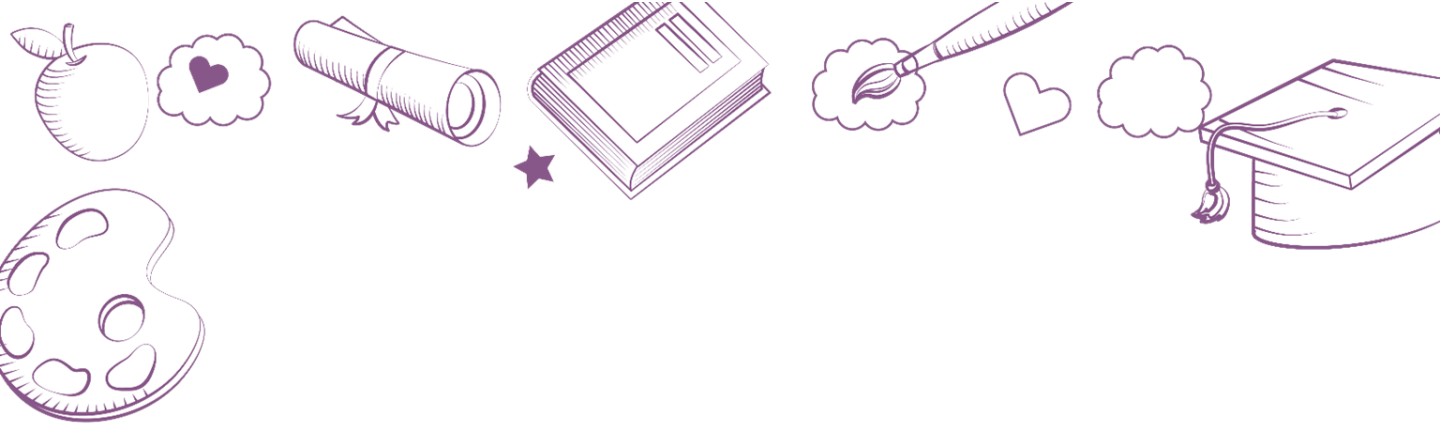




## Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

- ❖ 4 sites d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) les mercredis et 8 sites au maximum sur la période estivale (extra-scolaire).





## Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de Noyon

Les Accueils Collectifs de Mineurs existent depuis de nombreuses années en extrascolaire. S'est développée par la suite l'offre du mercredi avec le temps périscolaire dans le cadre du plan mercredi. Cette offre d'accueil de loisirs se déploie sur 2 sites dotés de 11 animateurs pour environ 103 enfants.

L'équipe pédagogique est constituée d'une responsable de service, un coordinateur, 2 directrices, 11 animateurs, de 2 agents de restauration et 1 renfort administratif.

La restauration collective est gérée par « La Normande »



### EXTRASCOLAIRE :

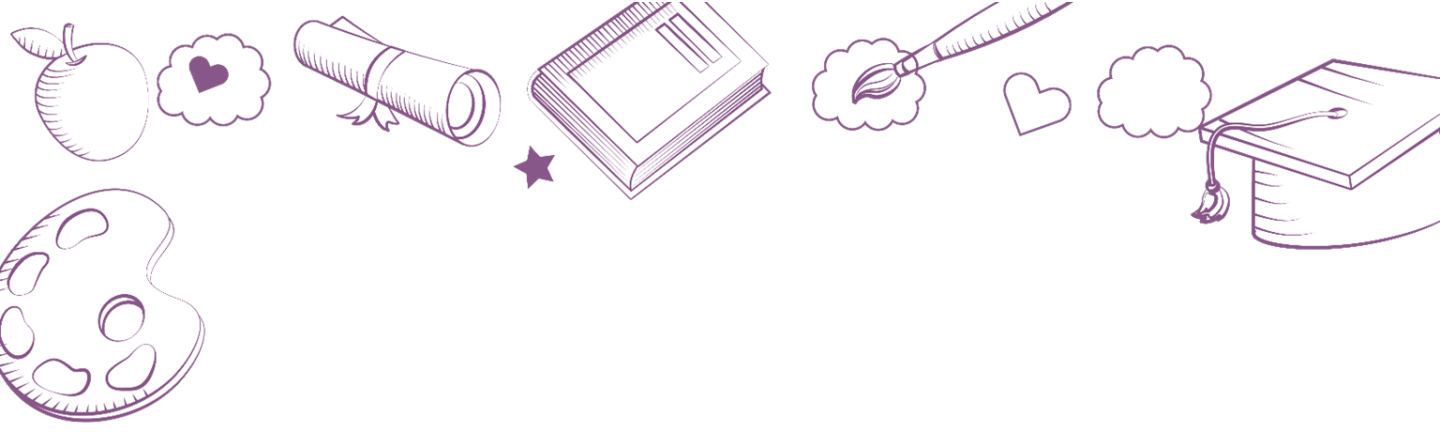
Automne	Noël	Hiver	Printemps	Été	
				Juillet	Août
✓		✓	✓	✓	✓

**Capacité d'accueil :** de 30 à 280 places pour l'ensemble des sites

**Taux d'encadrement :** 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans – 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

**Séjour :** séjours de 5 jours pour les 6/8 ans, pour les 9/11 ans et pour les 11/17 ans





## MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'inscription se fait directement au service Jeunesse de Noyon (en mairie) avec la possibilité d'inscrire son enfant à la demi journée ou à la journée complète.

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

Photocopie du carnet de vaccin à jour, la photocopie de l'avis d'imposition N-1, une photo d'identité de l'enfant, l'attestation d'assurance scolaire ainsi que le numéro d'attribution CAF, et le livret de famille.

Le barème CAF appliqué est le N° 4. Le paiement se fait lors de l'inscription, il est compris entre 1,02 € à 8,40 € à la journée – Le règlement se fait par chèque, par chèques vacances, tickets CESU, en espèces ou par carte bleue.

**FICHE SANITAIRE DE LIAISON DE L'ENFANT**

Nom de l'enfant : .....  
 Prénom de l'enfant : .....  
 Photo  
 Sexe : M  F   
 Date de naissance : ..... Né (e) à : .....  
 Ecole : .....

L'enfant nage-t-il ? oui  non

Nous autorisons notre enfant à participer aux activités de baignade oui  non

**Uniquement l'été**

<input type="checkbox"/> Bus départ <input type="checkbox"/> Rue Paul Roger (entrepôt Noyon Car) <input type="checkbox"/> Maison pour tous Saint-Siméon <input type="checkbox"/> Ecole Les Gollands <input type="checkbox"/> Ecole Marcel Provost <input type="checkbox"/> Accueil collectifs de mineurs Jacques Prévert <input type="checkbox"/> Centre culturel Yves Guyon <input type="checkbox"/> Ecole Marcel Provost	<input type="checkbox"/> Bus retour <input type="checkbox"/> Rue Paul Roger (entrepôt Noyon Car) <input type="checkbox"/> Maison pour tous Saint-Siméon <input type="checkbox"/> Ecole Les Gollands <input type="checkbox"/> Ecole Marcel Provost <input type="checkbox"/> Accueil collectifs de mineurs Jacques Prévert <input type="checkbox"/> Centre culturel Yves Guyon <input type="checkbox"/> Ecole Marcel Provost
---	---

Autorisation de transport avec les véhicules de la Ville de Noyon (minibus, VL, bus) oui  non

Autorisation de rentrer seul : de l'accueil de loisirs oui  non   
 de l'arrêt de bus oui  non

**Antécédents médicaux** Entourez les maladies que votre enfant a contractées :  
 Rubéole - Angine - Varicelle - Scarlatine - Coqueluche - Otite - Asthme - Rougeole - Oreillons - Rhumatismes

**Régime alimentaire spécifique :**  
 Repas standard  Repas sans porc  Repas sans viande

Cas particulier à signaler (port de lunettes, appareil auditif...) : .....

**Allergies** oui  non  (Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir, présentez un certificat médical)

Médicamenteuses : .....

Alimentaires : .....

Environnementales : .....

*Les inscriptions se font par trimestre ou par période (vacances scolaires)*

**Accueils collectifs de mineurs (ACM)**

N° de dossier : .....  
 Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

**FAMILLE**  
 Parents référent du dossier  
 Nom : .....  
 Prénom : .....

**Enfants**  
 Nom : ..... Nom : ..... Nom : .....  
 Prénom : ..... Prénom : ..... Prénom : .....  
 Nom : ..... Nom : ..... Nom : .....  
 Prénom : ..... Prénom : ..... Prénom : .....

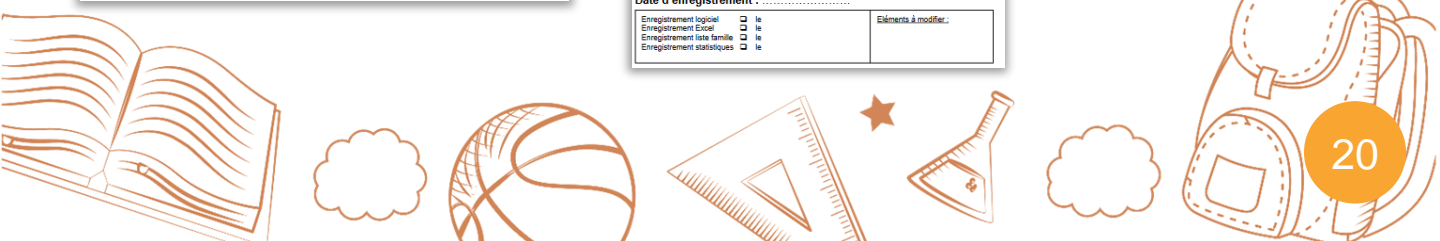
**PAPIER À FOURNIR**

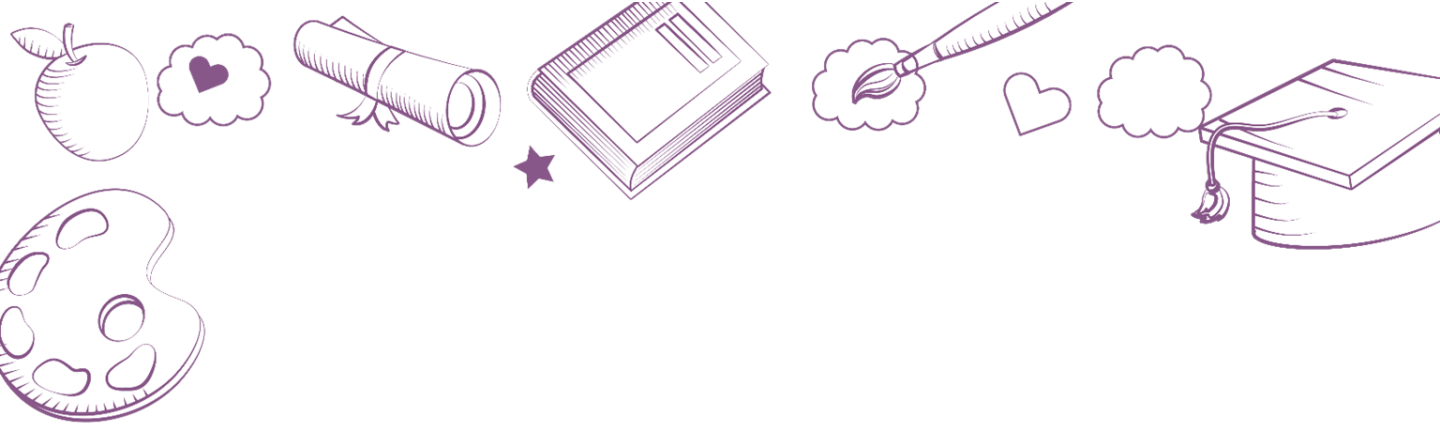
N° CAF ou N° MSA ou avis d'imposition  
 Photocopie des vaccins de l'enfant  
 Photocopie de l'assurance scolaire ou responsabilité civile  
 Photo d'identité de l'enfant  
 Livret de famille ou extrait d'acte de naissance  
 Droit à l'image  
 Coupon du règlement intérieur (fourni lors de l'inscription)

Date d'enregistrement : .....

Enregistrement logiciel <input type="checkbox"/> le	Éléments à modifier:
Enregistrement Ecole <input type="checkbox"/> le	
Enregistrement liste famille <input type="checkbox"/> le	
Enregistrement statistiques <input type="checkbox"/> le	

*Réflexion en cours pour dématérialiser les inscriptions et le paiement*





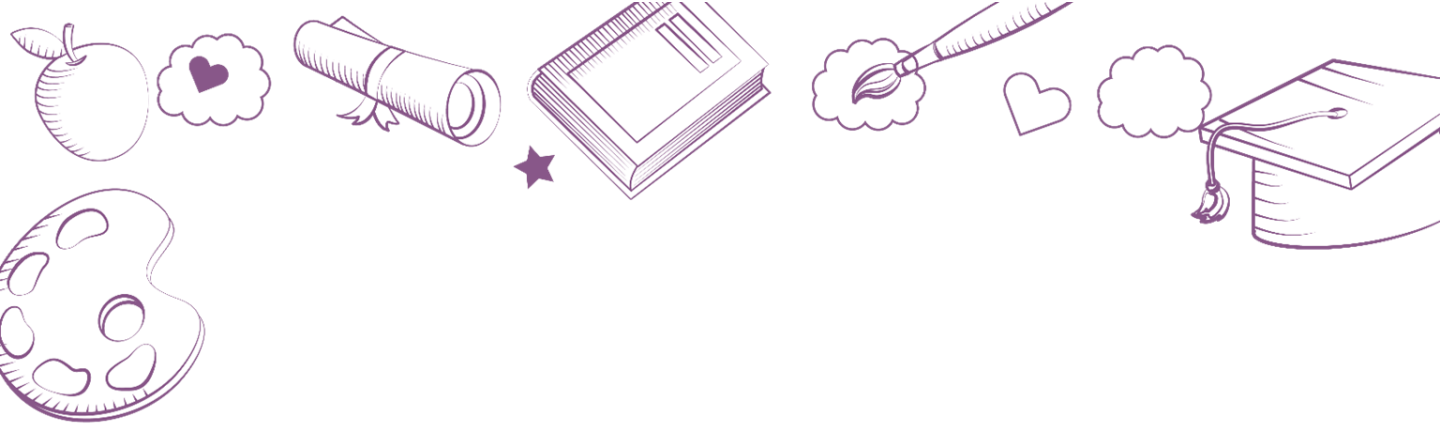
## JOURNÉE TYPE – PUBLIC – ENCADREMENT :

Horaires	Journée type
7h30	Ouvertures des structures avec accueils échelonnés
07h30 – 09h30	Pré-activités (coloriage, lecture, jeux de société...)
09h30 – 11h45	Activités (manuelles, sportives, cuisine...)
11h45 – 13h30	Temps du repas et départs échelonnés
14h00 – 16h00	Activités – Créneaux piscine dès 5 ans
17h00	Départs échelonnés
18h30	Fermeture des structures

- L'accueil du public se fait à partir de la préinscription à l'école jusqu'à 11 ans
- L'ACM de Noyon dispose d'un service de restauration collective
- Les goûters sont pris en charge par l'Accueil Collectif de Mineurs

Accueil	Taux encadrement Primaires	Taux encadrement Maternels
Journée	1 animateur pour 12 enfants	1 animateur pour 8 enfants





## Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de Crisolles

Depuis 2001, Crisolles propose son propre service d'Accueil Collectif de Mineur sur sa commune.

L'équipe pédagogique se compose de la coordinatrice et de ses deux animatrices avec accroissement de l'équipe d'animation pendant les périodes de vacances.

Cette structure applique le barème N°2 de la CAF pour le calcul de la participation familiale.

Les tarifs sont compris entre 1,23 € et 9,60 € par jour et par enfant et un coût supplémentaire de 15% pour un enfant extérieur à la commune. Le programme des activités est consultable toute l'année via le site de la commune de Crisolles.

### EXTRASCOLAIRE :

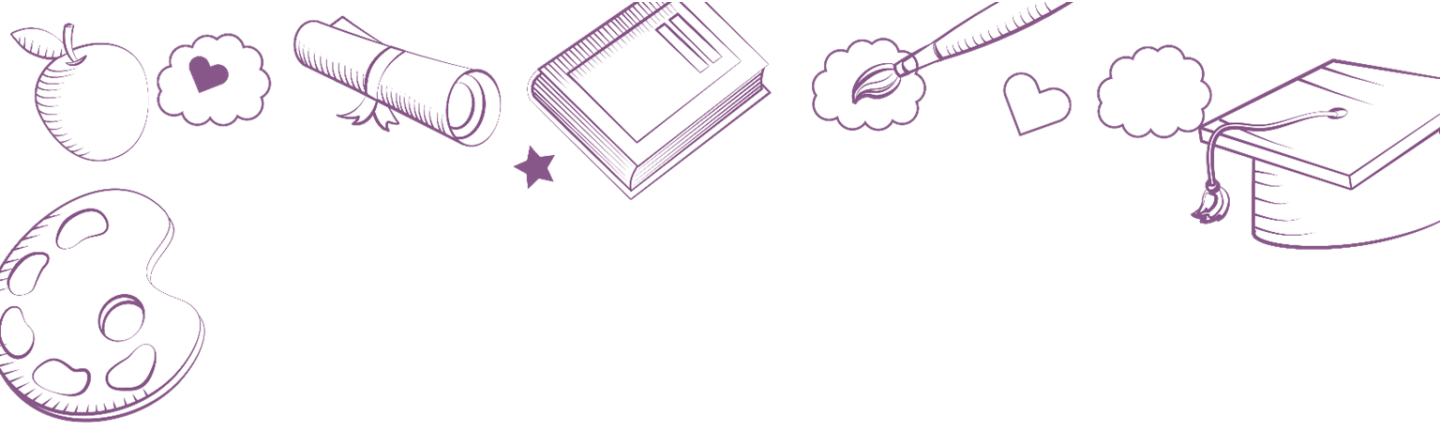
Automne	Noël	Hiver	Printemps	Été	
				Juillet	Août
✓		✓	✓	✓	

Capacité d'accueil : de 25 à 30 places – 64 enfants en été

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans – 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Séjour : 1 séjour court pour les 8/13 ans et séjour d'une nuitée pour les 6/7 ans






## MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Pour une première inscription à l'accueil loisirs, il faut remplir un dossier (documents à télécharger sur le site de la Maison des Associations de Crisolles) et prendre rendez-vous au 03 44 36 18 25 pour le déposer.

Les périodes d'inscription et les dates sont indiquées sur le site internet de la mairie de Crisolles.

Les inscriptions se font à la journée complète ou à la demi-journée et sont ouvertes également aux enfants des communes avoisinantes.



### PERIODES D'INSCRIPTIONS ANNEE 2023

**Modalités d'inscription :**  
 La prise de rendez-vous est obligatoire pour une première inscription. Les documents sont à télécharger sur le site de la Maison des Associations de Crisolles. Pour effectuer votre réservation, vous pouvez joindre par téléphone ou par mail aux périodes indiquées :

**PENSEZ à constituer le dossier de votre enfant bien en avance afin de pouvoir réserver sa place**

**Période des Vacances d'été du mardi 13 février au vendredi 17 février**  
**ATTENTION exceptionnellement cette année, l'accueil de loisirs est fermé pendant les vacances d'été (fermeture le samedi du 21 au 24 février)**  
 Inscription à partir du mardi 31 janvier 2023 de 9h00 à 17h30 au 03 44 36 18 25  
 L'accueil de loisirs de Crisolles. Vous pouvez bien sûr inscrire votre place.  
 Le programme sera mis en ligne sur le site de la Maison des Associations de Crisolles également envoyé par mail.

**Période des vacances de la Toussaint du mardi 7 février 2023 de 9h00 à 17h30 au 03 44 36 18 25**  
 L'accueil de loisirs de Crisolles. Vous pouvez bien sûr inscrire votre place.  
 Le programme sera mis en ligne sur le site de la Maison des Associations de Crisolles également envoyé par mail.

**Période des vacances de Pâques du lundi 17 avril au vendredi 26 avril**  
 L'accueil de loisirs de Crisolles. Vous pouvez bien sûr inscrire votre place.  
 Le programme sera mis en ligne sur le site de la Maison des Associations de Crisolles également envoyé par mail.


**Période des vacances de mai du mardi 20 mai au vendredi 24 mai**  
 L'accueil de loisirs de Crisolles. Vous pouvez bien sûr inscrire votre place.  
 Le programme sera mis en ligne sur le site de la Maison des Associations de Crisolles également envoyé par mail.

**Période des vacances de juillet du lundi 10 juillet au vendredi 29 juillet**  
 L'accueil de loisirs de Crisolles. Vous pouvez bien sûr inscrire votre place.  
 Le programme sera mis en ligne sur le site de la Maison des Associations de Crisolles également envoyé par mail.

**RAPPEL : L'accueil de loisirs de Crisolles sera fermé sur la période des vacances d'été (du mardi 21 au vendredi 24 février 2023)**

**60400 CRISOLLES - Tél : 03 44 36 18 25 - accueil@maison-des-associations-crisolles.fr**

---



### FICHE DE LIAISON ANNEE 2022-2023

Chemin des Hayettes - 60400 CRISOLLES - Tél : 03 44 36 18 25

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Sexe :  M ou  F

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date de naissance : ..... Âge : ..... Nationalité : .....

Nom et lieu de l'école fréquentée par l'enfant : .....

Mère / Tutrice légale	Père / Tuteur légal
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....	Code postal : ..... Commune : .....
<input type="checkbox"/> Domicile : .....	<input type="checkbox"/> Domicile : .....
<input type="checkbox"/> Travail : .....	<input type="checkbox"/> Travail : .....
<input type="checkbox"/> Portable : .....	<input type="checkbox"/> Portable : .....
Adresse mail : .....	Adresse mail : .....
Profession : .....	Profession : .....
Employeur : .....	Employeur : .....

Situation Familiale :  célibataire  marié(e)  divorcé(e)  veuf(ve)  union libre  pacé(e)

Organisme d'appartenance :  CAF  MSA  Autres : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

**Pour les ressortissants CAF :**  
 J'autorise les personnes habilitées à utiliser le service CAF-PRO pour obtenir mes ressources CAF :  oui  non  
 N° d'allocataire CAF : .....

Je soussigné(e) nom et prénom du responsable légal de l'enfant : .....

- déclare exactes les renseignements portés sur cette fiche,  
 - autorise mon enfant à participer aux activités proposées par l'accueil de loisirs sans hébergement et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur,  
 - je certifie que mon enfant a été reconnu apte à la pratique des activités sportives et de plein air,  
 - autorise mon enfant à utiliser les transports mis en place dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs,  
 - j'atteste que mon enfant dispose d'une assurance individuelle de responsabilité civile et dommages corporels,  
 - j'autorise la directrice à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident ou de maladie concernant mon enfant,  
 - je m'engage à payer la part des frais de séjour de mon enfant et les frais médicaux éventuels avancés par l'accueil de loisirs,  
 - j'autorise la directrice de l'accueil de loisirs et la mairie de Crisolles à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique ou informatique exclusivement pour la présentation et l'illustration des activités de l'accueil de loisirs.

Mon enfant est autorisé à rapporter seul ?  oui  non

J'autorise les personnes désignées ci-dessous à venir chercher mon enfant et à être jointes en cas d'urgence (autre que les parents) :

Nom, prénom : ..... Tél : .....

Nom, prénom : ..... Tél : .....

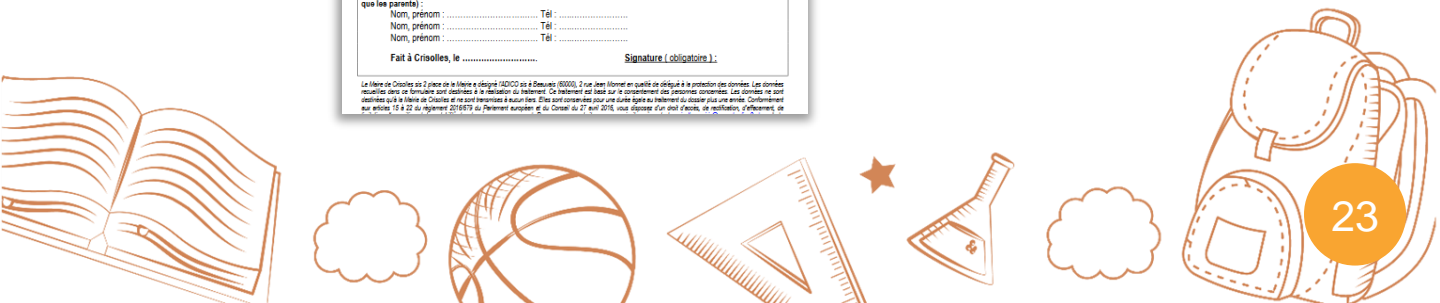
Nom, prénom : ..... Tél : .....

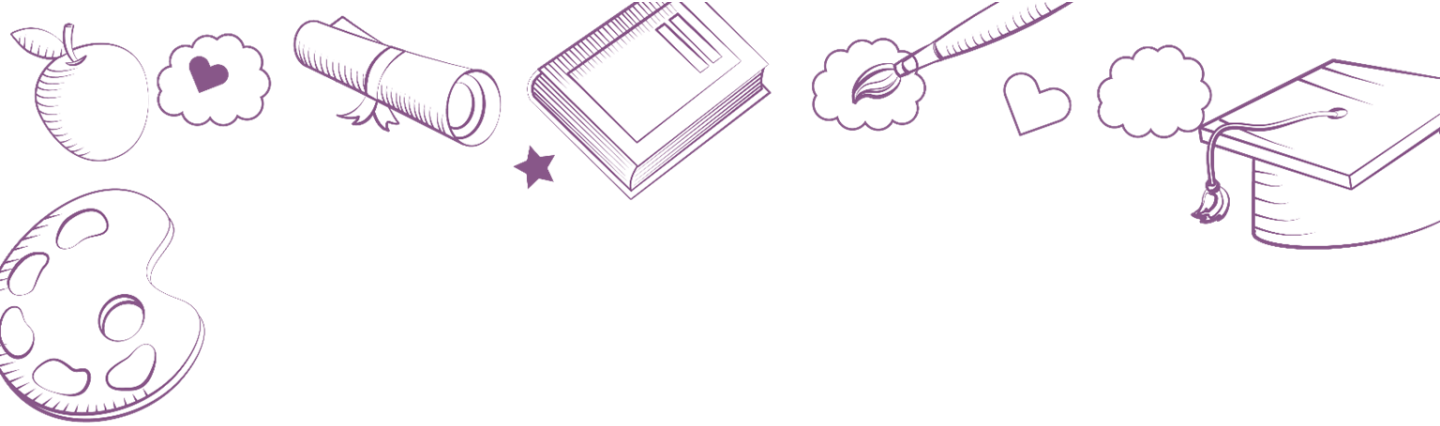
Fait à Crisolles, le ..... Signature (obligatoire) : .....

Le Maire de Crisolles est à la place de la Mairie et désigne l'ADCC sis à Crisolles (60200), 2 rue Jean Héronnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données relatives aux enfants sont destinées à la réalisation du règlement. Ce règlement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Crisolles et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée égale au traitement du dossier plus une année. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de

Pour constituer le dossier d'inscription il faut fournir les documents suivants :

- Feuille de liaison
- Fiche sanitaire
- Copie du carnet de santé (vaccins)
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Approbation du règlement intérieur
- Avis d'imposition du foyer





## JOURNÉE TYPE – PUBLIC – ENCADREMENT :

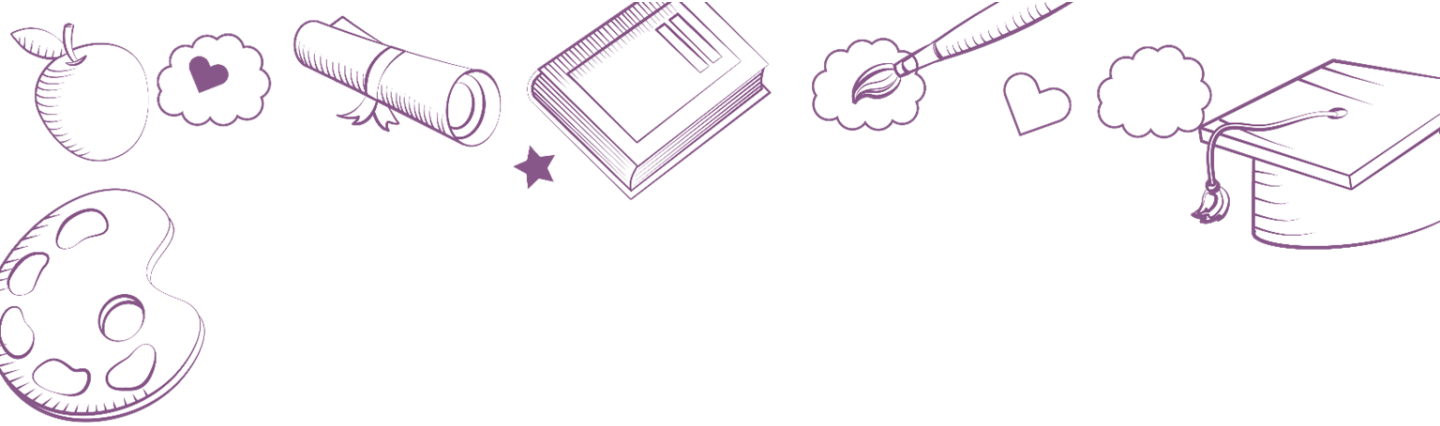
Horaires	Journée type
08h00-09h30	Accueil échelonné des enfants
09h45 -11h30	Après l'appel , activité et rangement
11h30 – 12h00	Petits jeux – départ des externes
12h00 – 13h30	Repas
13h30 – 14h00	Accueil des enfants – Ateliers calmes ou sieste
14h00 – 16h00	Activité et rangement
16h00 – 16h30	Goûter

- L'accueil du public se fait à partir de la préinscription à l'école et jusqu'à 13 ans
- Le repas du midi et le goûter sont à fournir par les parents

Accueil	Taux encadrement Primaires	Taux encadrement Maternels
Journée	1 animateur pour 12 enfants (de plus de 6 ans)	1 animateur pour 6 enfants (moins de 6 ans)







## Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de Guiscard

En 1971 le centre social de Guiscard a déployé son premier accueil collectif de mineur.

Cette structure accueil environ 220 enfants différents à l'année. L'équipe se compose de la directrice du centre social, de la coordinatrice Pôle jeunesse Vie Associative et Citoyenneté, d'une directrice de l'accueil périscolaire, de trois animateurs ACM permanents (sans compter les animateurs vacataires pour les accueils extrascolaires, les intervenants, les volontaires en Pass permis, BAFA, SNU et les bénévoles).

Cette structure applique le barème N°1 de la CAF pour le calcul de la participation familiale. Les tarifs sont compris entre 1,64 € et 10,30 € pour une journée de 8h et par enfant – Une majoration de tarification de 9 € est appliquée pour les enfants qui viennent des communes extérieures (hors territoire CSRG) ou des communes ne versant pas l'aide complémentaire.

### EXTRASCOLAIRE :

		Automne	Noël	Hiver	Printemps	Été	
						Juillet	Août
CSR Guiscard	Guiscard	✓		✓	✓	✓	
	Salency					✓	
	Carlepont	✓		✓	✓	✓	

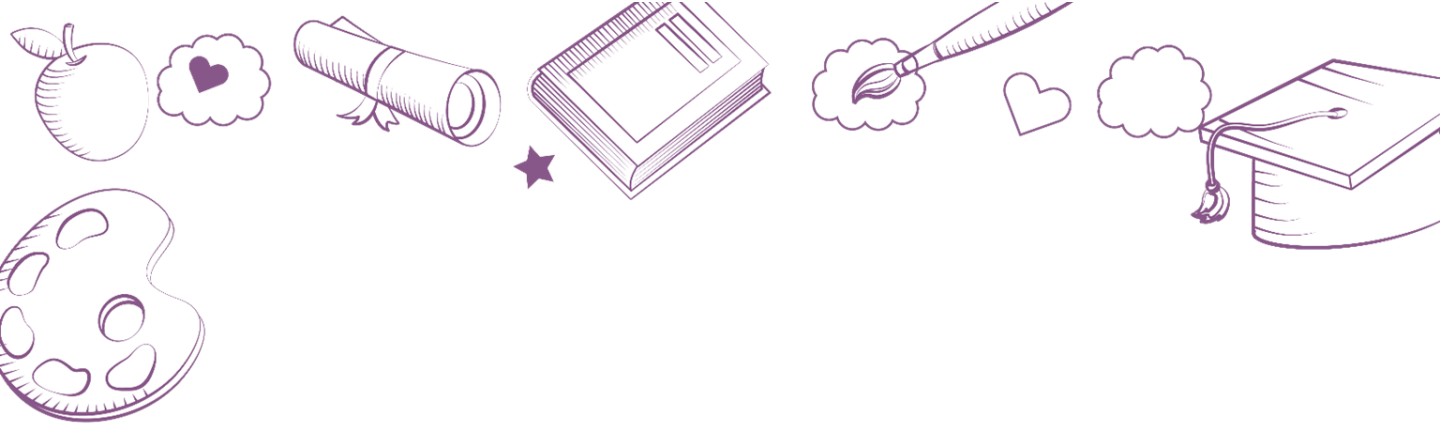
Capacité d'accueil : de 40 à 60 places par sites

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans – 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Séjour : 1 séjour court pour les 9/13 ans et 1 séjour vacances jeunes pour les 11/17 ans







## JOURNÉE TYPE – PUBLIC – ENCADREMENT :

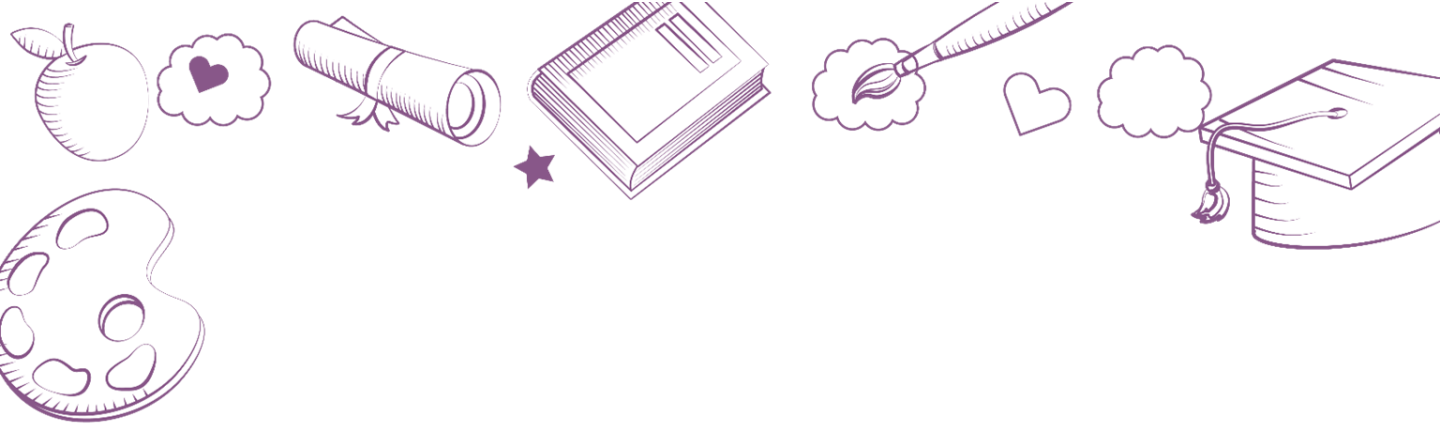
Horaires	Journée type
7h30 – 09h00	Accueil du matin avec arrivées échelonnées
09h00 – 11h30	Activités
11h30 – 13h00	Repas
13h00 – 14h30	Temps de repos (sieste pour les plus petits)
14h30 – 16h30	Activités
16h30 – 17h	Goûter
17h00 – 18h30	Accueil du soir avec départs échelonnés

- L'accueil du public à partir de la préinscription à l'école et jusqu'à 13 ans
- Le repas du midi et le goûter sont à fournir par les parents

*Dans le cas d'un accueil d'un enfant n'ayant pas encore été scolarisé, le centre social de Guiscard organise une rencontre systématique avec les parents et l'enfant (présentation des locaux et du fonctionnement).*

Accueil	Taux encadrement Primaires	Taux encadrement Maternels
Journée	1 animateur pour 14 enfants (de plus de 6 ans)	1 animateur pour 10 enfants (moins de 6 ans)



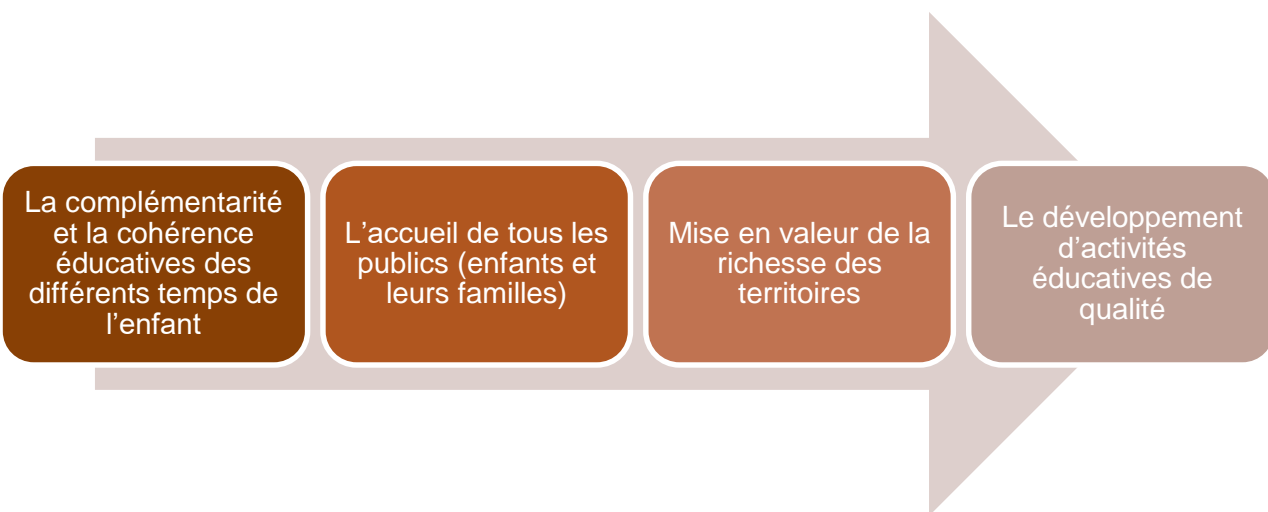


## L'articulation du PEDT avec le plan Mercredi

Le Plan Mercredi s'inscrit dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation.

Il vise à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

Pour rappel voici les 4 piliers du Plan Mercredi autour desquels les projets doivent s'articuler :



Le PEDT doit permettre l'émergence des projets en lien avec les écoles dans une logique de continuité éducative.

Cette volonté commune de travail collectif doit s'inscrire dans la durée et dans l'anticipation en élaborant une programmation annuelle des projets à mener dans les écoles dans le cadre des orientations définies lors des comités techniques.





## Les Grands Axes 2023-2026



- **Inclusion aux handicaps**

Toutes les structures d'accueil collectif de mineurs se joignent à la démarche de trouver les leviers pour accueillir dans de bonnes conditions un enfant porteur de handicap. Accompagné par la CAF et par le CLS, de véritables actions sont à développer pour garantir la formation des agents et donc le bien-être des enfants.

- **Lutte contre le harcèlement**

Le projet sur ces 4 années sera de développer des accueils valorisant le vivre ensemble, le respect de l'autre et d'intégrer les valeurs communes de prévention.



- **La professionnalisation des animateurs**

L'évolution des enfants, le changement de leurs besoins sont des enjeux à relever pour améliorer l'accueil du public et s'assurer d'apporter une offre d'accueil de qualité avec nos professionnels de l'animation. Le but étant toujours de garantir le bien être physique et moral de l'enfant. .

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

L'alimentation, l'impact environnemental sont des fondamentaux à travailler avec les enfants dès le plus jeune âge. Développer cet attrait pour les produits du terroir et au delà sur notre environnement, s'inscrivent dans une continuité de faire germer le citoyen de demain.





## 2-3- Les perspectives

### **Piloter et développer nos actions communes**

Le PEDT s'inscrit dans le développement des actions de partage de connaissance et surtout de continuité d'amélioration.

L'objectif au travers de cet engagement est d'initier une démarche de co-construction entre équipes d'animation et éducatives autour des différents thèmes en déclinaison des axes prioritaires définis pour le territoire (Cf. objectifs éducatifs).

Proposition d'une démarche projet :



et d'une animation : par la mise en place de groupes de réflexion autour de thèmes

**Thèmes prioritaires envisagés par l'ensemble des partenaires sur la période 2023-2024**

- Le handicap
- Le harcèlement scolaire
- La professionnalisation des animateurs
- Le gaspillage alimentaire





## 3- Le Pilotage

### 3-1- Les partenaires

Le projet éducatif du territoire est l'affaire de nombreux partenaires mobilisés autour du financement, de la formation ou simplement du soutien des actions portées par la CCPN et les différentes structures d'animation :

- La SDJES
- La CAF
- La MSA
- La PMI
- Le Conseil Départemental de l'Oise
- L'Inspection Académique
- Les professeurs des écoles
- Les Maires et Présidents des SIRS
- Les parents d'élèves
- L'ADSEAO
- Familles Rurales
- CEMEA
- UFCV
- Canopé
- Fil d'Ariane
- FSCE
- Le Comité départemental Handisport de l'Oise
- Handisport
- Les associations du territoire
- Mission locale Cœur de Picardie
- Les familles

Restauration collective ACM Noyon et Périscolaire :

- La Normande
- Newrest





## 3-2- La gouvernance

### Le Comité de Pilotage :

Le Comité de pilotage est une instance décisionnelle qui doit permettre de garantir les axes stratégiques du PEDT et de le suivre et de l'évaluer tout au long de son déroulement et d'apporter les correctifs nécessaires ou pistes d'amélioration pour atteindre au mieux les objectifs.

**Avec qui ?** Il doit représenter l'ensemble des partenaires impliqués dans le PEDT : élus concernés en charge du scolaire et du périscolaire + les responsables de service concernés + l'Éducation Nationale et ses représentants locaux + les parents d'élèves + la CAF et la MSA + la SDJES

**Quand ?** Il se réunit 1 à 2 fois par an

### Le Comité technique :

Le Comité Technique est une instance préparatoire qui a en charge le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du PEDT. Il réalise un travail de préparation et de bilan en amont du Comité de Pilotage et aide à la mise en place des groupes de travail.

**Avec qui ?** Les responsables de service et les référents techniques au sein des organisations portant la mise en œuvre des actions éducatives au titre du PEDT

**Quand ?** Il se réunit 1 fois par trimestre







### 3-3- L'évaluation

L'évaluation doit permettre d'apprécier :

- ❖ la pertinence du PEDT et de ses actions : les objectifs sont-ils adaptés aux besoins, au contexte territorial ?
- ❖ son efficacité : les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelles proportions ? Les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
- ❖ sa cohérence : les objectifs et les actions mises en œuvre répondent-ils aux intentions éducatives affichées ?

Elle constitue un enjeu majeur : la structuration des actions doit permettre d'évaluer rapidement les objectifs posés, les acteurs devant définir pour chacune d'entre elles les effets attendus et les indicateurs.

A chaque fois qu'un acteur se saisira d'une action, il devra proposer des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs ou une grille d'évaluation en rapport avec les effets attendus rattachés aux objectifs.





### 3-4- Les signataires

La Présidente du CCPN



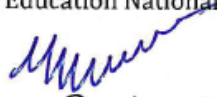
Sandrine DAUCHELLE

La Préfète de l'Oise



Catherine SÉGUIN

Le Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale,  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale



Jean-Paul OBELLI ANNE

Le Directeur de la caisse d'allocations  
familiales de l'Oise



Gaudérique BARRIERE

